



# FLASH INFO

**Augmentation de la mutuelle de 6.69% au 1<sup>er</sup> janvier !**  
**La CFDT demande l'ouverture de négociations.**

REGIME FRAIS MEDICAUX

Groupe CARREFOUR France

Résumé de garanties applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022

ENSEMBLE DU PERSONNEL



**L'APGIS est une institution de prévoyance gérée paritairement par les organisations syndicales et les employeurs.**

La **CNUP** est une commission propre à Carrefour, composée de représentants de l'entreprise et des organisations syndicales dont le but est de piloter le régime complémentaire santé et prévoyance et de négocier les évolutions du régime, tant sur les taux de cotisations que sur les prestations

La **CNUP s'est réuni le 20 octobre pour faire un point sur les comptes de la prévoyance, étudier des évolutions sur les garanties optiques et prendre connaissance de l'actualité sur la santé.**

L'augmentation des cotisations prévoyance et la diminution des frais de gestion Apgis a joué pleinement son rôle et a permis de conserver un régime proche de l'équilibre.

Une meilleure prise en charge de l'optique (sur certains verres) et une couverture de consultation de psychologues seront opérationnelles partir de janvier 2023.

**Mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des salariés :**

La cotisation de la complémentaire santé correspond à 3.10% de plafond mensuel de la sécurité sociale. Ce dernier augmente au 1<sup>er</sup> janvier de 6.69% faisant passer la cotisation salarié à 56.82€ soit **44,28€ de plus par an**. Pour les anciens salariés l'augmentation mensuelle est de 15,47 € par mois soit **184,64 € de plus par an**, ce qui n'est pas tenable au regard du montant des pensions de retraite.

Augmentation d'autant plus incompréhensible que les actes médicaux ne sont pas revalorisés et que les **réserves du régime s'élèvent à 31 millions !**

Revaloriser les cotisations de manière aussi forte continuerait à alimenter les réserves déjà importantes et dégrader le pouvoir d'achat des salariés !

La **CFDT a donc demandé l'ouverture d'une négociation afin d'étudier les solutions qui pourraient être adoptées pour atténuer les conséquences financières pour les salariés, en limitant l'augmentation et utilisant une partie des réserves.**

## RESERVE GENERALE ACTIFS MALADIE-CHIRURGIE-MATERNITE

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021

MONTANT DE LA RESERVE AU 1er JANVIER 2021	22 862 699 €
ALIMENTATION SOLDE CREDITEUR (95%)	1 726 562 €
PRODUITS FINANCIERS	138 085 €
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2021 AVANT PLAFONNEMENT	24 727 346 €
PLAFONNEMENT A 20% DES COTISATIONS BRUTES (régérées) Y COMPRIS VARIATIONS - TRANSFERT VERS RESERVE COMPLEMENTAIRE	-2 756 469 €
MONTANT DE LA RESERVE AU 31 DECEMBRE 2021	21 970 877 €

## RESERVE COMPLEMENTAIRE DU REGIME DES ACTIFS

SUITE AU PLAFONNEMENT A 20%

MONTANT DE LA RESERVE COMPLEMENTAIRE AU 1er JANVIER 2021	6 231 658 €
PRODUITS FINANCIERS SUR MOYENNE (hors dépassement déjà rémunéré)	36 268 €
DEPASSEMENT PLAFONNEMENT 2021	2 756 469 €
MONTANT DE LA RESERVE COMPLEMENTAIRE AU 31 DECEMBRE 2021	9 024 396 €